

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 27
Abstentions : 0
Voix favorables : 27
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09/12/2025

DELIBERATION
n° CA 2025 – 48_h

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(IUT DE RODEZ)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.



Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 09/12/2025
DELIBÉRATION n° CA 2025 - 48_h
 Compte rendu des décisions prises par M. le président
 en application des délégations consenties par le conseil d'administration
 (IUT DE RODEZ)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
07/10/2024	Autres contrats, conventions, accords	916	Convention de reversement entre l'université Toulouse Paul Sabatier pour l'IUT de Toulouse et l'Université Toulouse Capitole pour l'IUT de Rodez pour l'année 2023 - 2024
03/11/2025		916	Vente et sortie d'inventaire d'un véhicule Kangoo
06/11/2025		916	Vente et sortie d'inventaire de matériels informatiques, de mobilier et d'un véhicule.